

L'Université Lumière Lyon 2 suspend à titre conservatoire le professeur Julien Théry

3 décembre 2025

Suite au signalement fait auprès du Procureur de la République de Lyon le 25 novembre dernier, de nouveaux éléments conduisent l'Université Lumière Lyon 2 à prendre une mesure de suspension à titre conservatoire à l'encontre du professeur Julien Théry.

En effet, la teneur des propos et du visuel que celui-ci a postés sur les réseaux sociaux n'est pas compatible avec les valeurs de la République et de l'Université.

Cette suspension vise à mettre cet enseignant-chercheur en retrait de l'établissement, dans l'attente d'une décision de la section disciplinaire compétente. Composée de professeurs des universités élus au sein du Conseil académique, celle-ci sera saisie dans les plus brefs délais par la Présidente de l'Université.

L'Université Lumière Lyon 2 accorde une grande importance à la lutte contre les discriminations de toute nature. Elle est dotée d'une cellule de signalement que peuvent saisir tous les membres de la communauté universitaire lorsqu'ils sont témoins ou victimes de propos ou d'agissements délictueux. Une référente "racisme et antisémitisme" a en outre pour mission de traiter les alertes, en lien avec les services compétents, mais aussi de mettre en œuvre des actions de prévention dédiées.

Contact Presse

presse@univ-lyon2.fr

| Selma Akkari | Chargée des relations presse | 06 43 42 20 06